



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

Madame,  
Monsieur,

Dans sa séance de ce jour, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a procédé à l'examen de la situation créée par les événements survenus samedi 14 juin 2008 et relatés dans l'édition du 16 juin 2008 du journal local, concernant Mme Valérie Garbani, conseillère communale.

Le Conseil communal a pris connaissance de l'état de santé de l'intéressée et de la thérapie à laquelle elle se soumet. Le certificat médical déposé atteste de la pleine capacité de la conseillère communale à assumer son mandat.

Il espère que les mesures circonstanciées prises par Mme Valérie Garbani soient de nature à lui permettre de faire face à ses obligations professionnelles.

Enfin, le Conseil communal ne saurait tolérer d'autres actes susceptibles de mettre une nouvelle fois en cause le fonctionnement de l'Administration et la crédibilité des Autorités communales.

LE CONSEIL COMMUNAL

***Il ne sera pas apporté d'informations complémentaires à la présente communication.***

Neuchâtel, le 18 juin 2008